

**Province de Québec  
MRC d'Abitibi-Ouest  
Municipalité d'Authier**

À une séance extraordinaire du conseil municipal d'Authier, tenue le 27 mars 2023 à 19h30 à la salle du conseil municipal sous la présidence du maire Monsieur Yvon Gagné et des conseillers suivants :

Madame Nathalie Gaudette

Madame Cindy Demers

Monsieur François Deschênes

Madame Rachel Barbe, la secrétaire-trésorière est aussi présente

**PÉRIODE DE SILENCE**

**PÉRIODE DE QUESTION**

**No-051-27-03-23**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame Cindy Demers et appuyé par Monsieur François Deschênes, d'accepter l'ordre du jour suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Résolution déterminant le prix du loyer pour la Fabrique pour l'année 2023;
3. Huile à chauffage
4. Période de questions;
5. Levée de l'assemblée.

**Adopté**

**No-052-27-03-23**

**Résolution déterminant le prix du loyer pour la Fabrique pour l'année 2023;**

Il est proposé par Madame Cindy Demers et appuyé par Monsieur François Deschênes, de déterminer le prix de loyer pour la Fabrique pour l'année 2023 comme suit : 300\$ par mois pour 3 locaux (chapelle et deux locaux) ou 350\$ par mois pour 4 locaux (chapelle et trois locaux). Ce prix inclut le déneigement ainsi que le chauffage. Il est à noter que le prix sera rajusté lorsque la municipalité aura en main les frais réels d'entretien du bâtiment (d'ici quelques années).

En contrepartie, le conseil demande à la Fabrique de lui céder une partie de terrain situé entre le 597 avenue Principale et l'Église lors de la vente de leur bâtiment afin d'agrandir le stationnement de la municipalité et l'accès au bâtiment. La municipalité se chargera des frais d'arpenteur et de notaire pour cette transaction.

**Adopté**

**No-053-27-03-23**

**Huile à chauffage**

Il est proposé par Madame Nathalie Gaudette et appuyé par Monsieur François Deschênes d'envoyer une correspondance à Pétroles Carufel leur mentionnant que nous refusons de payer la facture d'huile, puisqu'il s'agit de leur erreur.

**Adopté**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**No-054-27-03-23**

**Clôture:**

Il est proposé par Madame Cindy Demers et appuyé par Madame Nathalie Gaudette de lever la séance du fait que tous les points à l'ordre du jour ont été discutés. Monsieur Yvon Gagné, maire, décrète la levée de l'assemblée à 20h15.

---

Yvon Gagné, maire

---

Rachel Barbe, sec.-très.